



CROSSWAYS IN EUROPEAN HUMANITIES

E R A S M U S M U N D U S M A S T E R S

MASTER MUNDUS *Crossways in European Humanities*

CORRECTION et TRANSMISSION des RESULTATS – PROTOCOLE POUR LES DIRECTEURS DE RECHERCHE

Ce document s'adresse à tout directeur de recherche et coordinateur participant au programme « *Crossways in European Humanities* ».

L'équipe dirigeante du "Crossways" vous remercie d'avoir accepté la fonction de Directeur de recherche et de mettre vos compétences et votre expérience au service de nos étudiants. Ce document, que nous vous prions de lire jusqu'au bout, vous permettra de découvrir et de comprendre les spécificités de cette nouvelle formation qui, bien que relativement complexe, constitue un atout incontestable pour votre université. Dix minutes de votre temps suffiront à garantir le bon fonctionnement du système et, nous l'espérons, une agréable collaboration entre tous les participants.

Dans chaque établissement partenaire du Consortium « Crossways », il existe un Coordinateur Local des Mémoires de recherche. Chapeautant les Coordinateurs locaux, il y a un Coordinateur Général à l'Université de St Andrews. Veuillez vous reporter à la rubrique E ci dessous pour plus de précisions quant à leurs missions et surtout, n'hésitez pas à les contacter si vous le jugez utile ou nécessaire.

A – Formulation des Projets de Mémoire

A.1.0

Il y a deux types de mémoire :

- le Mémoire Intermédiaire qui vaut 10 ECTS (10.000 mots, rédigé pendant le 2^e semestre, date limite de soumission le 20 juin)
- le Mémoire Final qui vaut 30 ECTS (20.000 mots, rédigé pendant le 4^e semestre, date limite de soumission le 20 juin)

Le Mémoire valant 10 ECTS a pour objet de sélectionner et d'explorer des questions, thèmes ou problématiques se rattachant à un domaine précis, et de définir, au terme d'une réflexion préliminaire, un projet de recherche particulier. Ce qui implique l'étude de sources primaires et secondaires, l'élaboration d'une méthodologie et d'un angle d'approche, et le recensement des ressources mises en oeuvre. Ce mémoire permet de faire le point sur tous ces aspects et joue le rôle d'étape préparatoire – au plan de la réflexion et de la méthode, avec éventuellement exemples et illustrations –, au Mémoire Final qui vaut 30 ECTS. Le Mémoire

Final (30 ECTS) est le parachèvement du projet initial, défini et préparé par l'étudiant(e) dans le Mémoire précédent valant 10 ECTS. Il a pour objectif d'apporter la démonstration que l'étudiant(e) est doté(e) de solides qualités intellectuelles et d'une érudition suffisante pour se lancer – s'il/elle le désire – dans la préparation d'un Doctorat. Ce mémoire ne saurait être, sauf cas exceptionnel faisant l'objet d'un accord préalable, un deuxième sujet de recherche que l'étudiant aborderait *ab ovo*.

A.2.0 – Le Mémoire Intermédiaire valant 10 ECTS

L'Université A, ou « l'Université d'Accueil », de l'étudiant est responsable de l'approbation du sujet choisi par le candidat ainsi que de la désignation de ses directeurs de recherche. Le sujet choisi par le candidat ne devrait pas refléter les études entreprises avant de rejoindre le programme « Crossways », mais être le fruit de ses études actuelles et viser de nouveaux domaines universitaires et/ou professionnels. Avant son départ pour l'Université B, l'étudiant doit obligatoirement remplir le formulaire officiel intitulé « Intitulé et définition préliminaire du mémoire valant 10 Ects » (“*Choice and First Definition of 10 ECTS Project*”) et le remettre au Coordinateur des Mémoires de l'Université A avant le 20 décembre. Le Coordinateur désignera ensuite un Directeur de Recherches principal dans l'Université A, que l'étudiant rencontrera avant son départ pour l'Université B. L'étudiant transmettra une copie de ce formulaire à son Coordinateur Local dans l'Université B. Dans un délai de deux semaines après l'arrivée de l'étudiant, le Coordinateur Local désignera un Directeur-Adjoint dont le nom et l'adresse électronique seront communiqués au Coordinateur Général à l'Université de St Andrews.

A.3.0 – Le Mémoire Final valant 30 ECTS

L'Université A doit confirmer l'intitulé du Mémoire Final valant 30 ECTS et la désignation des Directeurs de recherche. Il convient de rappeler à l'étudiant tout l'intérêt qu'il a à profiter du semestre 3, relativement « léger », pour lire, consulter ses directeurs de recherche et bien planifier son travail pour le semestre 4 à l'Université C.

A.3.1

L'Université A communique ensuite la liste des étudiants pour le semestre 4 ainsi que le titre de leur Mémoire Final et le nom de leur Directeur de recherche à l'Université C.

A.3.2

L'Université C répond en désignant un Directeur-Adjoint local avant de fournir le nom et l'adresse électronique de ce Directeur-Adjoint à l'Université A au plus tard le 10 février.

A.4.0 – Modifications

Tout changement de sujet et/ou de Directeur de Recherche doit faire l'objet de la part de l'étudiant d'une demande formelle par écrit auprès du Coordinateur de l'Université B (ou C), qui informera et le Coordinateur de l'Université A et le Coordinateur Général à St Andrews. Des membres du Conseil Académique peuvent également être consultés pour avis. Ces modifications, dans l'éventualité où elles seraient approuvées, seront enregistrées à l'Université de St Andrews et répercutées localement dans l'université où l'étudiant se trouve à ce moment-là.

B – Direction du Mémoire valant 10 ECTS et du Mémoire Final (30 ECTS)

B.1.0

En principe, le Directeur Principal de l'Université A sera l'autorité intellectuelle et pédagogique principale, même si, dans certains cas, le Directeur-Adjoint de l'Université B est mieux adapté et plus compétent d'un point de vue universitaire pour guider l'étudiant dans ses recherches. Le Directeur de Recherche consacra à l'étudiant jusqu'à six sessions de 30 minutes pour répondre à ses demandes. Ces sessions se feront essentiellement par e-mail et prolongeront les discussions de fond qui ont eu lieu entre le Directeur Principal de Recherche et l'étudiant avant que ce dernier ne parte pour l'Université B. Le Directeur Principal de Recherche est responsable de la direction de l'étudiant et fera en sorte que l'étudiant respecte les directives du Guide de rédaction et les engagements pris dans son Mémoire intermédiaire. L'étudiant doit être particulièrement attentif au paragraphe sur le plagiat et aux conseils donnés pour éviter ce risque. Le Directeur Principal de Recherche doit faire à l'étudiant des critiques positives et constructives pour s'assurer qu'il achèvera bien son Mémoire Final avant la date limite stipulée.

B.1.1

Le Directeur-Adjoint de l'Université B ou C doit pouvoir accorder 4 consultations d'environ 30 minutes à l'étudiant qu'il dirige. À chaque rencontre, le Directeur-Adjoint doit conseiller l'étudiant sur sa recherche proprement dite (délimitation du sujet, portée, technique, viabilité du plan, etc.), sur les ressources locales et la façon de les utiliser (bibliothèques, archives, prêt inter, compétences locales, etc.). Le Directeur-Adjoint de Recherche doit également s'assurer que l'étudiant suive les directives du Guide et respecte les délais et dates limites stipulées, etc.

B.1.2 – Échanges divers

Il faut encourager les étudiants à soumettre du travail écrit, des brouillons, des plans, etc. à l'avance afin de pouvoir tirer le meilleur parti possible de leurs discussions avec leur directeur. Ces travaux doivent être communiqués à son Directeur Principal et à son Directeur Adjoint. Les deux Directeurs doivent également s'informer mutuellement des conseils et avis donnés à leur étudiant.

C – Correction des Mémoires

C.1.0

L'étudiant doit obligatoirement rendre DEUX COPIES PAPIER de son travail : une copie pour le Directeur Principal, une deuxième pour le Directeur-Adjoint. En outre, il / elle doit envoyer une copie électronique au Coordinateur Général de l'Université de St Andrews. Les Directeurs peuvent rappeler ces dispositions à l'étudiant, mais c'est à ce dernier de veiller à ce qu'elles soient respectées. Les dates limites de remise des Mémoires sont les suivantes :

- Mémoire intermédiaire valant 10 ECTS le 20 juin
- Mémoire final valant 30 ECTS (programme de deux ans) le 20 juin

- Mémoire final valant 30 ECTS (programme d'un an)

le 20 octobre

Si l'étudiant souhaite demander une prolongation, il devra en faire la demande officielle par écrit auprès de son Directeur Principal avant la date limite originelle. Aucune prolongation ne sera accordée sauf dans des circonstances exceptionnelles.

Un étudiant inscrit au programme d'un an souhaitant demander une prolongation risque de devoir se réinscrire à son université d'accueil et, par conséquent de payer des frais d'inscription supplémentaires, afin d'achever son Mémoire Final. Ceci pourrait retarder la date de délivrance du diplôme.

C.1.1 – Mémoire intermédiaire (10 ECTS) et Mémoire Final (30 ECTS)

Les Directeurs Principaux et Adjoints lisent, corrigent et notent le mémoire rendu par l'étudiant. Le Directeur Principal de l'université A communique ensuite avec le Directeur Adjoint de l'université B ou C, se servant de la liste d'adresses e-mail fournie par le Coordinateur Général de l'Université de St Andrews.

C.1.2

Les évaluations respectives sont échangées et discutées par e-mail ou téléphone (pour plus de renseignements, veuillez vous référer au site Internet du « Crossways »). Chaque Directeur de Recherche attribue sa note selon l'échelle de notation locale, avant de la traduire en une note sur l'échelle Mundus, comme indiqué et convenu dans le « Common Feedback Form » fourni par le Coordinateur Local. L'attribution d'une note devra donc se fonder sur l'exemple suivant : « Pour le Mémoire qui vaut 10 ECTS je propose la note de 13.5 selon l'échelle employée à l'Université de St Andrews qui se traduit donc en C- selon l'échelle employée par le programme « *Crossways in European Humanities* ».

C.1.3

Les Directeurs chargés de la correction des travaux doivent bien se garder de considérer que les échelles de correction utilisées localement ont la même valeur dans les universités de leurs homologues. Il leur faudra veiller à ne pas confondre deux échelles présentant des ressemblances superficielles. Par exemple, les universités de Perpignan *Via Domitia* et de St Andrews partagent une échelle basée sur 20, mais une note de 16/20 n'a pas la même valeur à Perpignan qu'à St Andrews car les deux échelles sont en réalité bien différentes l'une de l'autre.

C.1.4

Quand le Directeur-Principal et le Directeur-Adjoint sont d'accord sur l'évaluation, un seul formulaire combinant les notes attribuées par chacun des deux est alors rédigé et approuvé. Ce rapport commun, ainsi que la note sur laquelle il y a eu accord, sont ensuite communiqués en même temps au Coordinateur Général de St Andrews.

C.1.5

Dans l'éventualité où les deux directeurs n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la note à accorder à l'étudiant, il leur sera conseillé de rendre au Coordinateur Général de St Andrews

deux rapports séparés, ainsi que deux notes individuelles. Ce dernier prendra soit la moyenne des deux notes accordées, soit demandera à une troisième personne d'intervenir. Cet arbitre sera désigné par le Coordinateur général, dans le cas du Mémoire intermédiaire valant 10 ECTS, ou sera, de préférence, dans le cadre du Mémoire Final, le Directeur-Adjoint de l'Université B.

C.1.6

La note définitive est ensuite enregistrée sur « *Course Registration and Assessment Form* » du semestre 2 ou 4 et communiquée par le Coordinateur Général à l'Université de Perpignan *Via Domitia*, université coordinatrice du Consortium « *Crossways* », avant le 30 juin, ou, dans le cas d'un étudiant suivant le programme d'un an, et ayant obtenu une prolongation, avant le 30 octobre.

D – Soutenance orale du Mémoire Final (facultative)

D.1.0

Avant ou après la remise du Mémoire Final, et avant son départ de l'Université C, l'étudiant peut demander de présenter son mémoire au cours d'une soutenance orale organisée par le Coordinateur de l'Université C.

D.2.0

Cette soutenance orale durera entre 30 et 45 minutes et se déroulera selon les modalités en vigueur à l'université où elle a lieu. Le Directeur-Adjoint, ou son équivalent, le Coordinateur local, ou son équivalent, et un membre du Conseil Académique du « *Crossways* » seront présents. Elle se déroulera dans une langue officielle du Consortium, normalement celle de l'Université C. Les professeurs présents feront un rapport écrit après la soutenance, mais ce rapport n'influera pas sur la note officielle attribuée au Mémoire Final.

E – Coordinateur Général (St Andrews) et Coordinateurs Locaux (Universités B et C)

E.1.0

Le Coordinateur Général fera de son mieux pour programmer toutes ces opérations, favoriser les contacts et s'assurer que les délais et la procédure sont respectés lors de la rédaction et de la remise des Mémoires. Mais il n'y parviendra qu'avec la collaboration active et constante des Coordinateurs Locaux des universités A, B et C.

E.2.0

Les Coordinateurs Locaux assumeront les fonctions suivantes :

- Rechercher et désigner les Directeurs ; ils s'engagent à assurer l'encadrement des étudiants jusqu'à la désignation des Directeurs ;
- Expliquer leurs fonctions aux Directeurs, leur communiquer les documents et partager avec eux leur expérience et leurs compétences ;
- Suivre la mission des Directeurs et leur apporter toute aide nécessaire ;
- Assurer l'accueil et l'information des nouveaux étudiants ;

- Gérer au plan local toute réclamation ou demande de changement émanant des étudiants ;
- Assurer la liaison avec le Coordinateur Général de St Andrews
- Veiller à ce que la correction des Mémoires et la transmission des notes se déroulent correctement et dans les délais impartis.